

Formation en cours du soir

Étudiants pris en charge par une entreprise

Les frais de scolarité pour l'année universitaire 2026/2027 se présentent comme suit.

ANNEE D'INSCRIPTION	FRAIS HORS TVA (DINARS)	TVA 7%	MONTANT TTC	1 ^{ERE} TRANCHE A L'INSCRIPTION	2 ^{EME} TRANCHE AVANT LE 15/01/2027
2019/2020	7 290	510	7 800	3 750	4 050
2020/2021	7 290	510	7 800	3 750	4 050
2021/2022	7 290	510	7 800	3 750	4 050
2022/2023	7 570	530	8 100	3 900	4 200
2023/2024	7 664	536	8 200	3 900	4 300
2024/2025	7 757	543	8 300	4 000	4 300
2025/2026	7 804	546	8 350	4 100	4 250
2026/2027	8 225	576	8 800	4 400	4 400

Étudiants non pris en charge par une entreprise

Auto-financement — réduction intégrée au titre de la ristourne TFP.

REDUCTIONS

Des réductions des frais de scolarité sont accordées annuellement aux étudiants les plus méritants :

- 25 % de réduction pour les élèves ayant une moyenne supérieure à 15/20 et classés premiers de leur classe.
- 10 % de réduction pour les élèves classés premiers de leur classe ayant une moyenne inférieure à 15/20.

Des réductions sont également accordées aux étudiants issus d'une même famille (frères et/ou sœurs) : 25 % pour le deuxième enfant, 30 % pour le troisième enfant.

Les réductions sont calculées sur les frais de scolarité les plus élevés, sur présentation à la direction financière d'une demande accompagnée des copies des cartes d'identité des deux frères et/ou sœurs.

FINANCEMENT

- Financement par prêt bancaire, en application des conventions conclues avec les banques partenaires : Amen Banque, Zitouna et l'UBCI.
- Facilité de paiement pouvant aller jusqu'à 36 mensualités.

ANNULATION D'INSCRIPTION

Les frais de scolarité peuvent donner lieu à remboursement. Des droits d'inscription s'élevant à 10 % des frais de scolarité seront prélevés dans tous les cas.

Aucune demande d'annulation ne sera acceptée après le 30/11/2026.

Toute annulation après cette date sera traitée sans remboursement des frais déjà payés.